

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)



Pour bénéficier de ce service, merci de remplir ce formulaire et de vous rendre, muni de celui-ci, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile au poste de la Police Municipale au **29 rue Georges-Le-Bigot 94800 VILLEJUIF**



Au plus tard 72h avant votre départ

Pour en savoir plus ☎ **01 86 93 33 30**

VOUS

Nom : Prénom :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE

Absent du au inclus

Attention, merci de prévenir le service de la Police Municipale si vous rentrez avant ou après la date de retour prévue.

VOTRE RÉSIDENCE

Votre adresse postale :

Maison

Appartement : précisez le code d'entrée : Bâtiment : Étage : Porte :

Votre logement est-il sous alarme OUI, Code : NON

Volets ouverts : OUI NON Portail ouvert : OUI NON

Programmation lumière : OUI NON

Nombre de véhicules légers :

Plaque(s) d'immatriculation :

EN CAS D'ANOMALIE

Quelqu'un est-il autorisé à pénétrer sur votre propriété (arrosage, courrier, etc.) ? OUI NON

Nom* : Prénom* :

Téléphone fixe* : Portable* :

Nom* : Prénom* :

Personne à prévenir en cas d'incident :

Téléphone fixe* : Portable* :

J'autorise la Police Municipale de Villejuif à pénétrer dans ma propriété et éventuellement à l'intérieur de mon habitation dès la constatation d'un fait anormal. La présente demande n'engage en aucune manière la commune de Villejuif en cas de cambriolage ou d'incidents divers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de Police Municipale qui a traité ma demande.

Fait à Villejuif, le

Signature :
précédée de la mention « lu et approuvé »

* mention obligatoire



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

29 rue Georges-Le-Bigot 94800 VILLEJUIF

Au plus tard 72h avant votre départ

Pour en savoir plus ☎ 01 86 93 33 30



L'Opération Tranquillité Vacances (OTV) permet de partir en vacances plus sereinement. Ce dispositif est gratuit et fonctionne toute l'année pour un déplacement supérieur à une semaine.

La Police Municipale effectue, au cours de ses patrouilles, en partenariat avec la Police Nationale, une surveillance des habitations déclarées, en l'absence de leurs occupants.

Les agents s'assurent que les habitations n'ont pas été visitées en vérifiant que la porte ou toute autre ouverture n'ont pas été forcées. Les policiers municipaux ne mettent pas d'avis de passage pour éviter que des personnes malintentionnées soient informées.

Pour bénéficier de ce service de surveillance de votre domicile en votre absence, signalez vos dates de début et fin de vacances (supérieures à une semaine d'absence) à la Police Municipale en remplissant le formulaire téléchargeable ci-dessous, vous avez également la possibilité de vous inscrire directement sur place.

Une fois le formulaire complété, veuillez vous munir des documents justificatifs et vous rendre au Poste de Police Municipale de Villejuif 29, rue Georges-Le-Bigot 94800 VILLEJUIF

Attention, les Villejuifois qui désirent bénéficier de ce service gratuit doivent s'inscrire au plus tard 72 heures avant leur départ.

Quelques règles de prudence

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, système d'alarme).
- Ne pas exposer d'objets de valeur visibles de l'extérieur.
- Ne pas entreposer de bijoux ou de l'argent dans des lieux communs de la maison (salle de bain, chambre...). Vous pouvez les confier à une personne de confiance. En tout état de cause, pensez à les photographier et relevez les numéros de série pour les recherches en cas de vol et pour votre assurance.
- Faites suivre votre courrier ou demandez à une personne de confiance de relever régulièrement votre courrier. Une boîte aux lettres pleine attire trop l'attention.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur ou de publication sur un profil public sur les réseaux sociaux indiquant les dates de votre absence. Vous pouvez par exemple, faire un transfert de votre ligne téléphonique vers votre lieu de vacances.
- Ne laissez pas en extérieur une échelle, des outils, un échafaudage offrant des moyens de rentrer chez vous.
- Signalez vos absences, en plus de l'opération OTV, à vos voisins afin qu'ils puissent organiser une surveillance de proximité et montrer que l'habitation n'est pas vide. Entre voisins, soyez solidaires et intéressez-vous aux allées et venues, ainsi qu'aux « déménagements ». Aviser la Police Municipale ou la Police Nationale immédiatement en cas de doute.